

J o u r n a l

# Union 712



Syndicat  
du 21<sup>e</sup> siècle

(A.I.M.T.A.) ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MACHINISTES ET DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'AÉROSPATIALE, SECTION LOCALE 712 • Affilié à : F.T.Q. - C.M.Q. - C.R.F.T.Q.M.M. - C.T.C. - DISTRICT 11  
VOL. 9 NO. 1 • MAI 2007

CONCOURS  
2006  
AIMTA

Journal  
syndical

## Salut Dominique



Ce concours «NEWSLETTER CONTEST» est ouvert à toutes les Sections locales et District de l'AIMTA en Amérique Du Nord. Notre Section locale est l'heureuse gagnante du 3<sup>e</sup> prix «EXCELLENCE GÉNÉRALE» et du 3<sup>e</sup> prix pour la «Meilleure mise en page et conception».

Donc, encore cette année, nous recevrons ces deux prix que nous accueillons avec fierté.

C'est notre 7<sup>e</sup> prix depuis 2001 !



page : 3

Une association  
efficace



page : 5

Incendie  
à Dorval



page : 13



# Sommaire

Message du président .....	3	www.aimta.org .....	10
Le sentiment du devoir accompli .....	3	Retraite/prestations de la CSST .....	11
Projet de loi C-257 .....	4	Loi sur les accidents du travail .....	11
Comité de condition féminine .....	4	P.A.E. ....	11
Le monde du travail doit-il s'interroger ..	5	ASFETM .....	12
Opération nez rouge .....	5	Invendie à Dorval .....	13
Assez, la cour est pleine ! .....	6	CSST Unité Bombardier aéronautique ..	14
Club des personnes retraitées .....	6	Message du président du comité d'usine	
Mon syndicat .....	7	et de griefs L3Com MAS Canada .....	15
Santé/Sécurité au travail .....	8-9	Le District # 11 fête ses 10 ans .....	15
Recrutement .....	10	Atteindre l'excellence .....	16

## Retraite 2006

Nom	Matric.	Date de la retraite
Barrette Gilles	86738	12/31/2006
Beudet Ginette	69498	12/31/2006
Beauregard Claude	69838	12/31/2006
Bertrand Richard	64707	12/31/2006
Berube Jean-Guy	76642	03/01/2006
Boivin Ronald	65862	06/30/2006
Brousseau Pierre	64918	12/31/2006
Calero Cesar Juli	71455	12/31/2006
Coulombe Bertrand	77305	12/31/2006
De la bruere Pierre	66070	03/31/2006
Desabrais Richard	66668	07/31/2006
Deschamps Lise	69281	01/31/2006
Ferland Gilles	80175	02/28/2006
Fortier Jean-Yves	62797	06/30/2006
Fortin Robert	75562	02/01/2006
Germain Martin	67049	12/31/2006
Germain Micheline	67003	12/31/2006
Hryckowian Zenon	55598	06/30/2006
Huard Edouard	65152	12/31/2006
Jolivet Jean	84363	12/31/2006
Labonte Raymond	55787	12/31/2006
Lachance Murielle	77544	12/31/2006
Lafaille Norman	67448	12/31/2006
Lalonde Serge	68091	12/31/2006
Lapare Diane	68165	12/31/2006
Leclerc Ginette	67080	12/31/2006
Maniscalco Gino	59443	12/31/2006
Marras Cipriano	59432	07/31/2006
Mc Farlane Donald	65101	12/31/2006
Mercier Gerard	55699	12/31/2006
Patel Amiral	64839	12/31/2006
Pinel Aurel	58568	12/31/2006
Poirier Michel	61922	12/31/2006
Prevost Yves	65949	12/31/2006
Provencal Monique	67186	12/31/2006
Racine Jacqueline	70396	12/31/2006
Rioux Maurice	67324	06/30/2006
Roy Gilles	84115	12/31/2006
Roy Pierre	82758	12/31/2006
Ruest Jacques	70296	12/31/2006
Santos Antonio	64200	06/30/2006
Vanasfield Peter	66211	07/31/2006
Vaudry Roger	70781	07/31/2006
Vo Anh	80010	12/31/2006

## Exécutif

Dave Chartrand  
Yvon Paiement  
Gilles Samson  
Daniel Vaillancourt  
Linda Jean  
Michel Bergeron  
Patricia Granger  
Jean-Marc Brunet

## Griefs

Pierre Grenier  
Hélène Fréchette  
René Mathieu  
Guy Boisvert  
Laurian Poulette  
Marc Pilon  
Ronald Trottier  
Alberto Colloricchio  
Éric Rancourt  
Neil Giroux  
Luc Caron L3Com  
Josée Plourde Aramark  
Sandra Leblanc Compass  
Claudette Trudeau Aramark  
(BCCN)

## Santé sécurité

Claude Aubry  
Pierre Grenier Junior  
Claude Morin  
Vito Mossa  
Mario Deraiche  
Richard Dufresne  
Jean-Pierre Roberge  
Jean Richard L3Com

## Programme d'aide aux employés

Jean Groleau  
Christian Bertrand  
François Boyer  
Denis Paiement  
Marc Ménard L3Com

## Journal



Rédacteur  
Gilles Samson  
Collaborateur  
Jacques Pronovost  
Bande photos  
Fabien Pothier

(A.I.M.T.A.) ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MACHINISTES ET DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'AÉROSPATIALE, SECTION LOCALE 712  
790, boulevard Marcel-Laurin, suite 100,  
St-Laurent, Québec H4M 2M6  
Courriel : g.samson@aimta712.org

PUBLICATION CANADIENNE NO. 40039951



# Message du *président*

**Dave Chartrand**



**N**os membres s'attendent à beaucoup de nous, et à juste raison, car l'existence même du syndicat repose sur eux. C'est un fait que le syndicat des machinistes garde à l'esprit.

En tant que l'un des syndicats les plus importants et les plus progressistes du secteur de l'aéronautique et manufacturier au Canada, nous savons que les membres méritent plus qu'une bonne convention collective. Le règlement de leurs griefs et une bonne représentation en milieu de travail, c'est rassurant pour tous !

Bien que ces responsabilités demeurent essentielles, nous mesurons constamment nos efforts et cherchons toujours des

façons d'améliorer notre service aux membres.

Ceci dit, nous nous trouvons présentement dans une nouvelle ère et sommes voués à apporter à nos membres des bienfaits au-delà de nos rôles traditionnels.

Allant du perfectionnement des connaissances de base, des compétences professionnelles, au développement des aptitudes de leadership, nos membres se tournent maintenant vers nous non seulement pour améliorer la qualité de leur lieu de travail mais aussi leur qualité de vie. Nous sommes là pour leur donner une voix politique, pour les appuyer dans leur communauté et leurs activités, et pour les soutenir et leur fournir des ressources en période de crise ou de problèmes personnels.

Certains gouvernements et certaines entreprises tentent d'abaisser notre niveau de vie et de retrancher des lois et des protections touchant les milieux de travail en laissant dégrader le filet de sécurité sociale, en recourant à la sous-traitance et en projetant de concert avec certains employeurs de retourner à l'époque où les travailleurs n'avaient aucuns droits, aucune pension ni d'avenir.

Le mouvement syndical a su renverser cette tendance par le passé et le fera à nouveau car aucun défi n'est insurmontable lorsque les gens y font face collectivement.

Le syndicat des machinistes existe uniquement en raison de leurs membres.

En toute solidarité,

## Le sentiment du devoir accompli

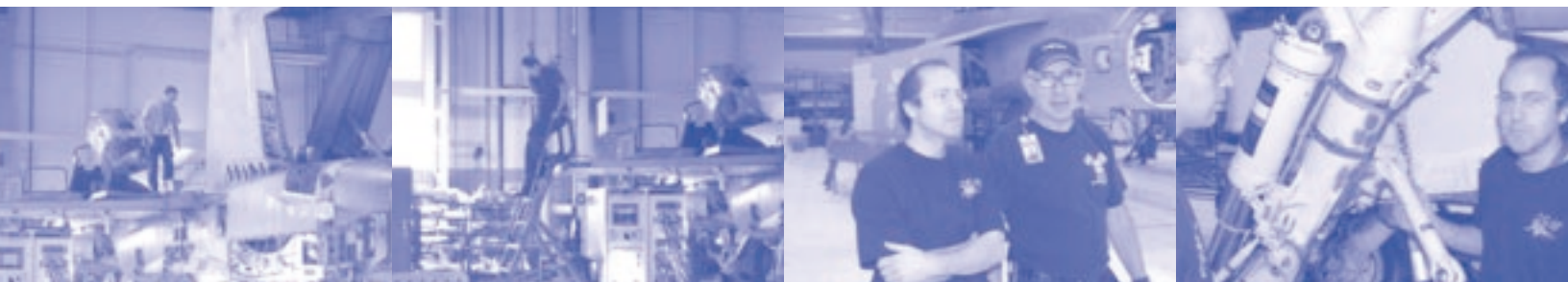
**N**otre confrère Dominique Bélanger, représentant en prévention, nous quittait en février dernier pour une retraite après 29 ans au service Bombardier/Canadaair, 20 ans dans le mouvement syndical dont 11 ans en santé / sécurité au travail. Dominique a toujours été fidèle à son poste.

Dorénavant, il pourra consacrer son temps à faire ce qu'il aime le mieux, chasser et pêcher avec toute la liberté que nous procure la retraite.

Merci pour ton excellent travail. Nous savons qu'il a beaucoup de projet à venir et nous désirons lui souhaiter une bonne retraite bien méritée et longue vie ! Tu peux partir la tête haute.

Salut Dominique !





# Le projet de loi anti-briseurs de grève *C-257 a été défait encore une fois à Ottawa*

Les entreprises de juridiction **fédérale** pourront continuer à employer des travailleurs de remplacement en cas de conflit de travail. Une majorité de députés a en effet rejeté mercredi, le 21 mars dernier, le projet de loi anti-briseurs de grève déposé par le Bloc québécois.

Cette dixième tentative de faire adopter une législation "**anti-scabs**" à Ottawa s'est soldée par **177 votes pour et 122 contre**.

Le projet a reçu l'appui des bloquistes et des néo-démocrates, ainsi que d'une poignée de députés libéraux du Québec, parmi lesquels figurait *Denis Coderre, Pablo Rodriguez et Marcel Proulx*.

Même si le vote était libre, la majorité a toutefois décidé de s'aligner sur le chef Stéphane Dion, qui avait laissé savoir le mois dernier, qu'il ne l'appuierait pas parce qu'il jugait insatisfaisantes les dispositions sur le maintien des services essentiels.

**Il s'agit d'une défaite crève-coeur pour les syndicats qui se battent depuis des décennies pour faire adopter une telle législation.** C'était la première fois qu'un projet de loi se rendait en troisième lecture, qui était à la dernière étape avant le renvoi au Sénat.

Le président du "CTC" Congrès du travail du Canada, Ken

Georgetti, et celui de la "FTQ" Fédération des travailleurs du Québec, Henri Massé, avaient rencontré le caucus québécois du Parti libéral dans une ultime tentative de les convaincre.

Ils ont confié à l'issue de la rencontre que la discussion avait été animée. **"On a essayé de convaincre les députés que sur la question des services essentiels, on pense exactement la même chose qu'eux autres et on pense que c'est couvert par le projet de loi"**, nous disait M. Henri Massé.

Les libéraux n'avaient rien promis pour cette fois. Ils ont toutefois indiqué qu'ils déposeraient leur propre projet de loi anti-scabs. Ils se sont en outre engagés à inclure une mesure limitant le recours aux travailleurs de remplacement dans leur prochaine plateforme électorale.

Cet engagement a fait rigoler le député néo-démocrate Yvon Godin, qui rappelle que les libéraux auraient eu amplement le temps de démontrer leur bonne volonté pendant leurs 13 années de gouvernement.

**"C'est regrettable qu'ils aient retiré leur appui au projet, a-t-il insisté. On avait besoin d'une loi comme ça au Canada."**

D'après *Ken Georgetti*, les lobbyistes du monde des affaires ont monté **"une campagne de peur"** qui a impressionné certains députés. **"Pourtant, les arguments**

avancés par ces lobbyistes contre le projet de loi sont souvent irrationnels et sans aucun rapport avec le problème des briseurs de grève", a-t-il fait valoir.

**D'après les syndicats, l'expérience du Québec et de la Colombie-Britannique démontre bien qu'une telle loi raccourcit les conflits de travail et contribue à une paix industrielle.** La loi anti-briseurs de grève du Québec est en vigueur depuis 1977 et celle de la Colombie-Britannique depuis 1993.

Selon *Henri Massé*, elles n'ont entraîné la fermeture d'aucune entreprise et n'ont jamais été remises en question.

Ces lois ne touchent cependant pas les sociétés de juridiction fédérale, c'est-à-dire, celles des secteurs des transports, des télécommunications et des services financiers, entre autres.

Le ministre du Travail, à l'époque *Jean-Pierre Blackburn*, soutenait toutefois depuis le début du débat qu'une telle législation entraînerait une catastrophe pour le Canada. Il a d'ailleurs cité en exemple le récent conflit au chemin de fer du CN, qui nuisait à certaines entreprises.

*M. Henri Massé* garde espoir malgré tout et nous rappelle que les syndicats ont l'expérience des luttes de longue haleine. **"Un jour on va l'avoir"**, a-t-il insisté.

Karine Fortin, Presse canadienne



# Le monde du travail doit-il s'interroger *devant les nouvelles technologies ?*

**E**st-ce que notre employeur peut installer des caméras, lire nos courriels, écouter nos conversations téléphoniques, fouiller nos casiers, nous épier lorsque nous sommes en congé de maladie, etc...

Ce n'est pas d'hier que les employeurs surveillent leurs

employés, y voyant même un moyen de veiller à leur honnêteté et à leur rendement. Le tout avec leur panoplie d'outils de plus en plus sophistiqués.

Pour en connaître davantage sur ce sujet, nous vous invitons fortement à lire attentivement le volume #3 intitulé *"Au travail et sous surveillance"* de Linda Craig.

Ce livre se veut une revue des lois et de la jurisprudence à l'égard de la surveillance et du contrôle au travail.

Pour l'achat du volume au coût de 25.00 \$ communiquer avec Alain Paré (514) 384-9681 ou envoyer un chèque au 565 Crémazie Est suite 7100 H2M 2V9 et inclure l'adresse de retour.

## OPÉRATION NEZ ROUGE

### *Une association drôlement efficace*

**L**e 16 décembre dernier, une trentaine de nos membres participaient à une soirée de raccompagnement organisée par l'Opération Nez Rouge conjointement avec notre Section locale et d'autres Section locale affiliées au District #11 de Montréal. Une initiative des confrères Pierre Grenier et Christian Bertrand.

Nos membres bénévoles ont débuté la soirée avec une séance d'information afin de leur expliquer le déroulement des opérations. Entre autre, ils leur expliquent, que nous allons avoir à raccompagner des gens lors de cette soirée et non pas des colis...comme certains bénévoles le laissaient échapper, ce qui a créé de petites anecdotes lors de cette soirée.



La plupart des clients ont été très reconnaissant du service rendu et le laissait savoir au conducteur désigné et au secrétaire lors du retour à la maison.

En somme, cette soirée fut un succès et ce, grâce à la trentaine de nos membres du syndicat des machinistes.

Alors pour ceux et celles, qui comme nous, avez entendu parler de l'Opération Nez Rouge et qui n'avait jamais osé s'aventurer, allez-y car nous croyons que ce genre de soirée deviendra vite une tradition chez nous ! Cette année, plus de 3 500 automobilistes de la région de Montréal ont été raccompagnés de façon sécuritaire pendant le temps des fêtes.



## Assez, la cour est pleine !

**E**n avez-vous assez de tous ces "sondages" de la part de l'employeur afin de nous faire croire, qu'ils veulent connaître notre opinion ?

Sérieusement, si vous désirez vraiment faire part de vos mécontentements et de répondre à l'invitation

lancée par M. Beaudoin "il y a 2 ans de cela lors d'une conférence-vidéo" faites-le via l'adresse courriel, c'est très facile, vous pouvez le faire de la maison, en utilisant les adresses que vous retrouverez sur le Bnet.

De cette façon, vous pouvez être assuré que votre opinion sera vraiment entendue !

### Club des personnes retraitées en assemblée

**N**os membres retraités participent activement aux réunions du Club des personnes retraitées. Ces réunions se tiennent au 1895, rue de l'Église angle Marcel Laurin (sous-sol de l'Église St Sixte) de Ville St Laurent dès 13h.



21 mars  
18 avril  
16 mai  
20 juin  
19 septembre  
17 octobre  
21 novembre

Afin de mieux connaître le calendrier d'activité du Club des personnes retraitées, n'hésitez pas à communiquer avec le président du Club, **Maurice Gilbert** au (514) 266-5920 ou le vice-président du Club, **Maurice Loyer** au (450) 471-9349.

Vous pouvez joindre les rangs de ceux-ci à tout moment !

### Club des personnes retraitées Dîner de Noël à la cabane à sucre





## Mon syndicat

### Association d'employés / Association syndicale

Dans les années 1800, le travail était très difficile et comme nous avons pu le constater, les droits des travailleurs étaient encore plus difficiles à obtenir. De ce côté-ci de l'atlantique, l'histoire nous raconte que c'était aussi difficile. Le Canada étant un fief britannique, le « **combination act** » s'appliquait aussi. De plus en 1821, et en 1847, deux nouvelles lois canadiennes viendront renforcer les mesures prises pour réprimer les droits des travailleurs mais surtout ceux qui seront tentés de s'afficher ouvertement pour une association syndicale.

**Saviez-vous, qu'à cette époque, il était répréhensible d'exercer le droit d'association pour quelques raisons que ce soit, car c'était passible d'une amende ou d'emprisonnement !!!**

Ce ne sera que vers le milieu de l'année 1872, que les travailleurs de 2 provinces, soit l'Ontario et le Québec, s'uniront et feront front commun, malgré les lois et les employeurs, pour lancer le Mouvement pour la journée de neuf heures ! Cette manifestation, fût l'une des toutes premières formes de revendication des travailleurs. Devant se rassembler et devant la pression du

public, le gouvernement de l'époque, dirigé par le Premier ministre Macdonald, adopta un projet de loi, visant à légaliser les syndicats. Le 14 juin 1872, la « loi sur les syndicats ouvriers » est finalement adoptée.

Pour ceux qui seraient curieux de savoir ce que la loi sur les syndicats ouvriers proposait, voici ce que dit l'article 29 de la loi, selon le site du ministère de la justice du Canada : « *Pour la simple raison qu'ils restreignent le commerce, les objets d'un syndicat ouvrier ne sont pas réputés illégaux, de manière à rendre quelque membre de ce syndicat passible de poursuite au pénal pour conspiration ou autrement, ni de manière à rendre nulle ou annulable quelque convention ou fiducie.* » Rien de bien extraordinaire, mais à partir de ce moment le mouvement syndicale pouvait sortir de l'ombre et venir en aide aux hommes et aux femmes de Canada !!!

À peine un an plus tard, l'Union ouvrière canadienne voit le jour ! Un grand moment de l'histoire du syndicalisme canadien ! Pendant les 5 années suivantes, l'Union ouvrière canadienne, défendra avec ardeur les droits des travailleurs, mais aussi et très important à noter, il prendra position sur des questions politiques et aussi éducatives. L'Union

adopte entre autre des résolutions sur l'accès à un enseignement gratuit pour tous les hommes ainsi que le droit de vote...tout n'étant pas parfait, les femmes devront attendre bien des années avant de ce prévaloir de ces privilèges !!!

Malheureusement, en 1978, la situation économique précaire, les fermetures d'usines, le haut taux de chômage auront raison de l'Union ouvrière. Les gens n'ont plus le courage et la volonté de mettre l'énergie à cette association et c'est ainsi que l'on verra la fin de cette première association d'employés.

**CONTRE LE  
HARCÈLEMENT  
PSYCHOLOGIQUE  
AU TRAVAIL**

**Exclure  
une personne  
du groupe...**

**C'est inacceptable !**

**MOI JE SUIS  
POUR UN MILIEU  
DE TRAVAIL SAIN**



# Santé / Sécurité

**Q**ous travaillez dans l'un des secteurs suivants ?

Produits chimiques, fabrication de produits en métal, l'assemblage, département du bois, caoutchouc et produits en matière plastique, etc.....

Vous êtes une EXCEPTION !

Pourquoi ! Parce que vous bénéficiez d'un comité de santé et de sécurité du travail, d'un programme de prévention et d'agents en prévention constamment aux aguets, choisie (élue par les membres) parmi les travailleuses et les travailleurs de votre syndicat.

Saviez-vous que pas moins de (85%) des travailleuses et des travailleurs québécois se retrouvent dans des secteurs non réglementés en santé et sécurité du travail.

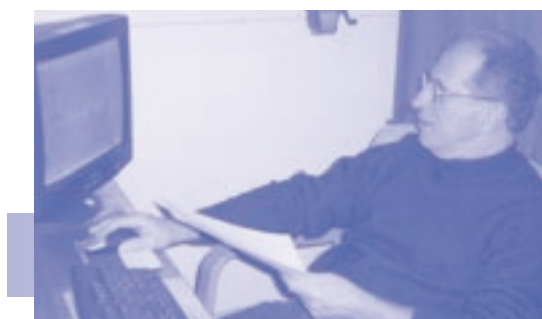
Pourtant, l'expérience en a fait la démonstration: les programmes de prévention donnent des résultats significatifs là où agissent les comités de santé et de sécurité et les représentants désignés. En leur absence, et ce n'est pas par hasard, les problèmes de santé-sécurité se multiplient : c'est le cas des trois quarts des lésions professionnelles déclarées à la CSST.

À la Section locale 712 (AIMTA-FTQ), nous aimerions que le gouvernement applique finalement sa propre loi dans tous les secteurs d'activité et rende obligatoire dans tous les milieux de travail la mise en place des outils nécessaires pour changer une situation qui frise outrageusement l'intolérable.

Nos représentants en prévention sont chargés d'inspecter de façon préventive le milieu de travail et de faire une enquête à la suite d'un accident et / ou d'une maladie professionnelle.

Notre comité de santé-sécurité doit coordonner les activités de prévention et de formation ainsi que les mesures de protection à mettre en place.

Notre programme de prévention est relié aux normes et règlements, à la surveillance de la qualité du milieu de travail, à l'entretien préventif et à l'amélioration de la santé de nos membres.



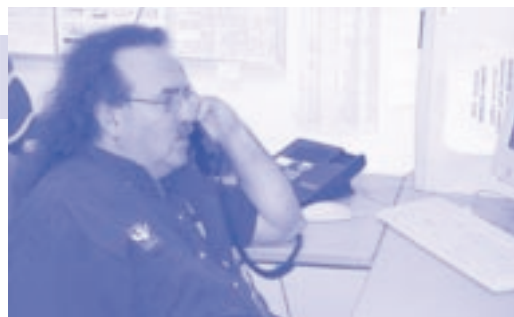
## *Éliminons à la source les dangers pour la*



# t é a u T r a v a i l

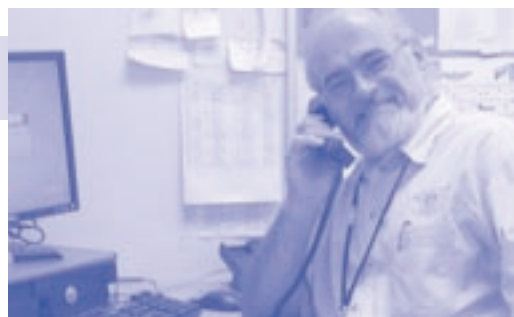
**Claude Aubry**  
Coordonateur du bureau  
de prévention  
Usine St Laurent (jour)  
Bureau (514) 855-5001  
poste 53959  
Téléavertisseur (514) 801-9956

**Mario Deraiche**  
Représentant en prévention  
Usine Dorval / Usine BDF (jour)  
Bureau (514) 855-5001  
poste 50508  
Téléavertisseur (514) 230-7716



**Claude Morin**  
Représentant en prévention  
Usine St Laurent (jour)  
Bureau (514) 855-5001  
poste 51439  
Téléavertisseur (514) 960-2769

**Richard Dufrènes**  
Représentant en prévention  
Usine Dorval / Usine BDF (soir)  
Bureau (514) 855-5001  
poste 50508  
Téléavertisseur (514) 301-9504



**Vito Mossa**  
Représentant en prévention  
Usine St Laurent (jour)  
Bureau (514) 855-5001  
poste 51067  
Téléavertisseur (514) 301-5229

**Jean Pierre Roberge**  
Représentant en prévention  
Usine Mirabel (jour)  
Bureau (514) 855-5001  
poste 88510  
Téléavertisseur (514) 301-4904

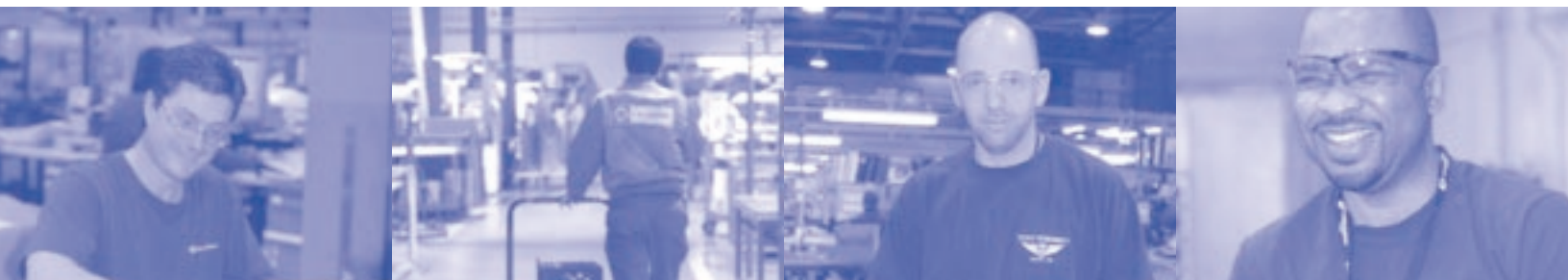


**Pierre Grenier Junior**  
Représentant en prévention  
Usine St Laurent (soir)  
Bureau (514) 855-5001  
poste 53957  
Téléavertisseur (514) 801-2217

**Jean Richard**  
Représentant en prévention  
Usine L3Com de Mirabel (jour)  
Bureau (450) 476-4346  
Téléavertisseur (514) 897-5331



*santé, la sécurité et l'intégrité physique !*



# Recrutement

**P**our la Section locale 712 du syndicat des machinistes, le recrutement est une priorité, puisque c'est l'essence même et le cœur d'une bonne organisation syndicale.

Notre principal rôle est de syndiquer les entreprises non-syndiquées. **Nous connaissons tous quelqu'un qui travail dans un milieu non-syndiqué et nous avons besoin de les sensibiliser sur les bienfaits de la syndicalisation.**

Un spécialiste peut vous conseiller des stratégies à prendre pour syndiquer une entreprise.

Une fois qu'il vous aura contacté, il pourra analyser le genre de campagne qu'il faudra implanter afin de la réussir.

Bref, nous sommes le coffre à outils d'excellence en relation de travail !

Tout le monde a le droit, en vertu de la Loi, d'appartenir à un syndicat ou à une association de son choix. Le but est de s'unir en grand nombre.

La démocratie est la base du fonctionnement de notre syndicat. Toutes les décisions sont prises par les travailleurs et les travailleuses. De plus, l'éducation aux membres, pour bien connaître le fonctionnement syndical est de rigueur chez nous.

## CONTACTEZ-NOUS

**Le recrutement de nouveaux membres nous rend plus forts.**

**[www.aimta712.org](http://www.aimta712.org)  
(514) 332-1912**

# [www.aimta712.org](http://www.aimta712.org)

**V**isitez le site Internet de la Section locale 712 et vous y trouverez toutes les informations pertinentes concernant votre syndicat. Vous pourrez prendre des nouvelles de nos grandes campagnes de recrutement et de la négociation de convention collective de nos diverses unités tel que Bombardier Aéronautique, L3Com MAS Canada, les cafétérias Aramark et Compass.

Le syndicat des machinistes reconnaît l'importance des nouvelles technologies dans le monde syndical. C'est la raison pour laquelle ce site Internet sera mis à jour le plus souvent possible. Nous invitons d'ailleurs nos membres à nous faire part de leurs commentaires puisque des modifications peuvent y être apportées selon vos suggestions.

Visitez toutes nos rubriques pour en apprendre plus sur les services offerts et l'histoire de notre syndicat.

Vous découvrirez que l'expertise ainsi que la fiabilité de nos permanents syndicaux démontrent qu'ils sont à votre service.

Profitez-en !



## Flash Flash Flash Flash

### Retraite versus prestations de la CSST

**L**e 30 mai 2006, un travailleur de l'usine de Mirabel (unité Bombardier Aéronautique) faisait une chute importante lui occasionnant de multiples lésions dont une au genou, qui d'ailleurs, n'est pas complètement guéri à ce jour.

Ce travailleur est âgé de 55 ans et il ne pouvait pas conserver, qu'il retournerait au travail avec sa condition actuelle. Il possède beaucoup d'ancienneté et il décide d'aviser l'employeur, qu'il prend sa retraite.

L'employeur lui refuse sa demande de se retirer pré-

tendant qu'il doit être consolidé avant de quitter l'entreprise pour une retraite.

À la suite des interventions de nos représentants en santé / sécurité et de l'agent de grief, l'employeur reconnaissait son erreur.

Étant donné que le régime de retraite est une clause de la convention collective et non un revenu normal d'emploi, elle peut être prise en tout temps par le travailleur et ce, même s'il perçoit toujours des prestations de la CSST pour une lésion professionnelle, nous disait Vito Mossa, représentant en prévention, lors de notre assemblée mensuelle de février dernier.

## Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

**C**ette Loi (citée ci-haut) définit les obligations du travailleur et ceux de l'employeur dans le cas où un travailleur subit un accident du travail et / où développe une maladie professionnelle.

Notez que ce sont les entreprises (par leur cotisation) qui financent à 100% ce régime géré par la CSST.

Les contestations des employeurs (dans les dossiers de CSST) enveniment souvent les relations car souvent le travailleur se sent trahi par son employeur, puisqu'il y a travaillé depuis plusieurs années.

## P.A.E.

### Bombardier Aéronautique

#### Équipe de Jour

DORVAL

**Jean Groleau**

Représentant P.A.E.  
(514) 855-5001 EXT; 58920  
(514) 724-8668



ST-LAURENT

**Christian Bertrand**

Représentant P.A.E.  
(514) 855-5001 EXT; 51672  
(514) 724-8667



MIRABEL

**François Boyer**

Représentant P.A.E.  
(514) 855-5001 EXT; 88670  
(514) 423-0026



#### Équipe de Soir

INTER-  
USINES

**Denis Paiement**

Représentant P.A.E.  
(514) 855-5001 EXT; 53757  
(514) 302-4753



### L3Comm

#### Équipe de Jour / Soir

MIRABEL

**Marc Ménard**

Représentant P.A.E.  
(450) 476-6302  
(514) 306-2685

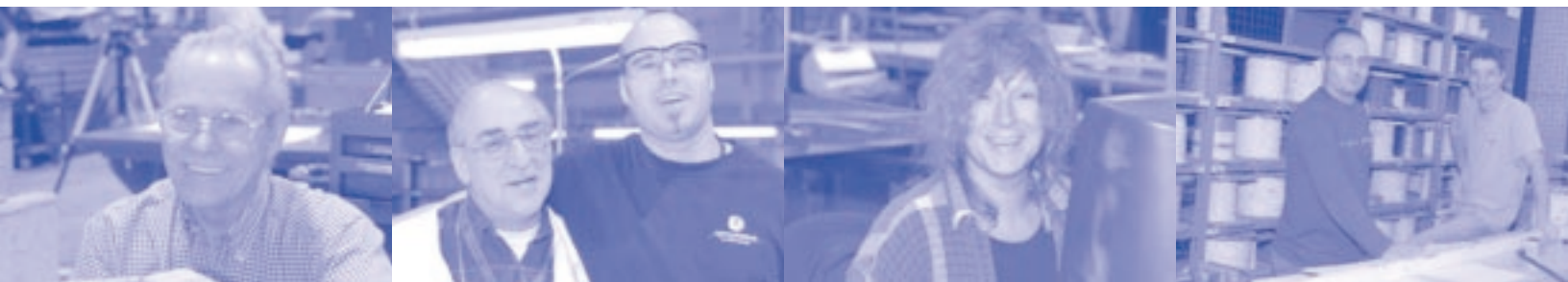


### CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Alimenter des rumeurs  
non fondées

**C'est intolérable !**

**MOI JE SUIS POUR  
UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN**



## Grief #020-06 “26 073,84 \$”

### *L3Com MAS Canada*

L'histoire de Denis est celle de plusieurs de nos compagnons de travail. De l'être humain qui coute trop cher au système et des organismes qui cherchent par tous les moyens de de voir à la baisse leur coût d'exploitation.

L'assureur "Great-West" payait ses prestations d'invalidité du 9 août 2004 au 31 janvier 2005. Après le temps des fêtes, l'assureur le convoque pour une expertise le 27 janvier 2005 puis le 31 janvier, par téléphone l'avise, qu'elle cesse ses prestations d'invalidité.

L'expertise est d'une durée de 45 minutes et par la suite, ils prennent 3 jours pour cesser les prestations, rapide non ! Denis reviendra travailler en retour progressif le 27 juin 2005 et perdra environ 17,000.00 \$ en prestation.

Donc avec 5 enfants et une épouse à la maison, Denis hypothèque sa maison et retire des REER pour subvenir au besoin de sa famille. Un an plus tard, il y a rechute et l'assureur Great-West refuse de payer des prestations d'invalidité. Ils ne peuvent pas mettre en évidence une pathologie justifiant un état d'invalidité total selon leur expert qui n'a jamais rencontré le patient. Nous déposons le grief #020-06 que nous débattons, non pas dans nos rencontres de gestion des griefs, mais plutôt dans nos rencontres pour nos problèmes d'assurance. Nous avons formé un comité de six personnes pour régler les dossiers et griefs reliés à l'invalidité, l'indemnisation et les retours au travail.

À la suite de nos discussions ou l'on témoigne de notre désaccord avec les moyens et les raisons uti-

lisés pour justifier que Denis est inadmissible aux prestations d'invalidité, nous envoyons courriel et lettre enregistrée à l'assureur, qui décide après plus de 4 mois de faire expertiser le travailleur.

Entre temps, Denis est suivi par son médecin traitant, une psychologue et il reçoit le support très apprécié, nous dit-il, de Françoise Burnonville de la FTQ.

Le 29 décembre 2006, il reçoit une décision en sa faveur puis il est avisé que ses prestations hebdomadaires seront de \$869.00, un montant couvrant la période du 31 juillet au 31 décembre 2006 sera émis puis que le règlement a été acceptée jusqu'au 28 janvier 2007 couvrant la période de courte durée. De plus l'assureur l'avise que sa demande se poursuivra sous l'invalidité de longue durée et que les formulaires ont été envoyés à l'employeur.

Maintenant que ce grief est réglé, ses confrères de travail en sont très heureux pour Denis et sa famille.

Nous souhaitons à Denis de retrouver vite la santé.



Félicitations à Luc Caron, Jean Richard et Marc Ménard pour leur bon travail.



# Incendie à Dorval

**E**n ce dimanche matin, le 18 février dernier, un feu s'est déclaré dans les déchets de peinture localisés à l'intérieur d'un avion à l'usine de Dorval.

Une étincelle aurait été générée par la statique produite lors du retrait du boyau de captation des vapeurs. Le mélange entre la vapeur inflammable dans l'avion à une décharge statique d'un équipement est suffisant pour créer un incendie.

Au moment de l'incendie, deux de nos confrères étaient à retirer

les déchets (produits de masquage) de l'avion puisque plutôt, ils avaient peint l'intérieur de la cabine de pilotage.

Le confrère Jean Guy Bélanger a eu le réflexe d'aller chercher un extincteur afin d'éteindre le feu et il a réussi. Heureusement, ce sera sans conséquence pour aucun d'entre-eux !

Nous désirons remercier le confrère Jean Guy pour sa vigilance car sans son

intervention immédiate, il y aurait eu des conséquences assez graves.

Félicitation Jean Guy pour ton geste de bravoure !



**André Guénette, représentant syndical, Jean-Guy Bélanger et Mario Deraiche, représentant en prévention.**

## Griefs déposés en 2005

**Unité Bombardier Aéronautique**

Localisation (emplacement)	Nombre de griefs	
Stade 1	S/L 712	80
Stade 2	S/L 712	107
Stade 3	S/L 712	58
District #11 Mtl (arbitrage)		12
Total réglé		257
En cours de règlement		78
Total déposés		335
Usine concernée	Quantité	
Usine ( 1 )	St Laurent	166
Usine ( 3 )	Dorval	131
Usine ( 8 )	Mirabel	38
Usine ( 9 )	BDF	0
Total de griefs		335

## Griefs déposés en 2006

**Unité Bombardier Aéronautique**

Localisation (emplacement)	Nombre de griefs	
Stade 1	S/L 712	38
Stade 2	S/L 712	34
Stade 3	S/L 712	16
District #11 Mtl (arbitrage)		7
Total réglé		95
En cours de règlement		163
Total déposés		258
Usine concernée	Quantité	
Usine ( 1 )	St Laurent	140
Usine ( 3 )	Dorval	62
Usine ( 8 )	Mirabel	56
Usine ( 9 )	BDF	0
Total de griefs		258



# CSST

## unité Bombardier Aéronautique

Nos représentants en prévention ont mis sur pied une table de concertation préventive conjointement avec l'employeur. Une liste de dossier de CSST est mise à jour hebdomadairement afin de pouvoir échanger lors des discussions, d'accentuer une recherche de solution, d'avoir une visite de poste de travail paritaire et d'être plus objectif. Finalement, le tout avec l'implication du travailleur dans le processus bien entendu.

Le but visé est de mieux communiquer les motifs de la contestation et d'uniformiser cette pratique dans les usines.

Nous avons abandonné le mode "confrontation" afin d'en arriver à un mode axé sur la médiation préventive tout en tenant compte des intérêts des deux parties.

La concertation patronale-syndicale permet de façon générale d'améliorer le climat de travail.

Chaque une des parties doit reconnaître ses propres limites. L'entreprise continuera d'avoir des obligations de gestion alors que le syndicat aura toujours l'obligation de la représentation de ses membres.

Cette médiation préventive a contribué à faire diminuer le nombre de contestation de la part de l'employeur et par le fait même, l'employeur reconnaît, qu'il y a des postes de travail d'ou les risques sont plus élevés pour développer une maladie professionnelle.

### Griefs 2004-2005-2006

L3Com MAS (Canada)

Déposé	2004	197
Actif	2004	11
Déposé	2005	138
Actif	2005	64
Déposé	2006	25
Actif	2006	8
<b>Total de griefs 2004-05-06</b>		<b>360</b>

Localisation (emplacement)	Nombre de griefs	
Stade 1	S/L 712	7
Stade 2	S/L 712	42
Stade 3	S/L 712	6
District # 11 (en cours de règlement)		16
<b>Total réglé 2004-05-06</b>		<b>71</b>
<b>En cours de règlement 2004-05-06</b>		<b>20</b>

### CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Tenir des propos vulgaires,  
grossiers à l'endroit  
d'une personne

**C'est loin d'être drôle  
et ça peut faire mal !**

**MOI JE SUIS POUR  
UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN**



# Des nouvelles de l'unité L3Com MAS Canada

**E**n 2006, nous avons eu beaucoup de pain sur la planche. Nous avons dû prendre des bouchées doubles et le temps nécessaire afin de se mettre au diapason des nouveaux défis.

De plus, j'ai dû apprendre à connaître mes nouveaux partenaires de travail autant du côté patronal que celui syndical.

Mon rôle de Président du comité d'usine et de griefs m'a demandé du caractère, une ouverture d'esprit et de la flexibilité idéologique.

Je dois rester ferme et fidèle à ma ligne directrice, mettre l'accent sur la médiation préventive, la communication et avoir des règlements raisonnés pour les meilleurs intérêts de tous, voilà le mandat que je m'étais destiné.

Je crois que les membres de l'entreprise sont une de nos plus grandes valeurs. Les règlements de conflits de travail font parti intégrante d'une saine gestion et favorise le maintien d'un climat de confiance et de respect mutuel.

Espérant que nous demeurerons sur cette tangente pour les années avenir !

Il y a beaucoup à faire pour l'année en cours et j'espère pouvoir utiliser mon influence sur les décisions de nos gestionnaires et ce, pour le mieux être de tous mes compagnons et compagnes de travail.

Personnellement, je tiens à vous souhaiter un avenir prometteur et une réussite sur votre plan de carrière professionnelle.



**Luc Caron, président du comité d'usine et de griefs**

Je ne voudrais pas passer sous silence le soutien du District #11 de Montréal, de notre Section locale, du représentant du programme d'aide aux employés, du représentant en prévention et des délégués d'usine qui me sont indispensables à

mon travail de président du comité d'usine et de griefs. Que ce soit au niveau des dossiers de CSST ou autres, leur expérience m'a été très bénéfique.

A vous tous, un gros merci pour votre soutien !

## Le DISTRICT #11 de Montréal fête ses dix ans

Le District #11 AIMTA fête ses dix ans d'existence. En effet, ce District a été mis sur pied en janvier 1997 et ce, dans le but d'aider financièrement les Sections locales.

Il représente entres autres:

- Bombardier Aéronautique (usine-caféteria, gardiens et pompiers)
- Goodrich Control Systems
- Héroux-Devtek Laval
- L3.Com
- Messier-Dowty
- Rolls-Royce Canada (usine, bureau et les gardiens)
- ABB
- Aramark
- Dominion Samples
- Électrolux (anciennement Frigidaire)
- G.E Hydro (usine et bureau)
- Groupe Compass
- Kefor Structure
- Kraft Canada
- Plastic Decorators
- Robco
- Weir Canada



## 2<sup>e</sup> Collecte de sang de l'AIMTA

Le syndicat des machinistes de l'AIMTA tenait sa deuxième collecte de sang du 26 au 30 mars dernier au siège social d'Héma-Québec à ville St Laurent.

Notre objectif cette année, 350 dons.

La 1<sup>ère</sup> collecte de sang du syndicat des machinistes a connu un vif succès. Les citoyens de St-Laurent et des environs sont venus en grand nombre pour nous appuyer. Les membres de plusieurs Sections locales de même que du Conseil des Machinistes Québécois (CMQ) et

des Districts ont fait de cet événement un succès.

remercier chaleureusement tous les bénévoles et les donateurs qui ont participé à la collecte de sang.

L'organisation syndicale tient à



Richard Dufrènes représentant en prévention fait don de son sang. Lorsque Richard s'est présenté à collecte de sang pour y faire un don, il ne se doutait pas que son don allait être historique.

En effet, il était de ceux et celles qui ont fait un don de vie. Ses partenaires de travail (bénévoles) l'on accueillie généreusement.

**Vous déménagez ?**  
**Restons en contact !**  
Appelez-nous au  
**514-332-1912**  
pour nous informer  
de votre nouvelle adresse  
ou au  
**www.aimta712.org**



Lynda Jean Guide /  
Sentinelle (bénévole)



Nos bénévoles; Dave Chartrand président de la Section locale accompagné du vice-président Yvon Paiement et de Éric Rancourt agent de griefs.

Félicitations et un gros merci à la direction d'Héma-Québec de ville St Laurent.

**#1**  
Le **1** au monde  
**de l'aérospatiale**